

Conseil Municipal du 26 février 2025
Délibération n° 2025-06

Convocation envoyée le	17.02.25
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	17
Nombre de votants	21

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BARONI, AVRY, HUBERT, ROBÉ, BOUCHERY, NÉRISSON, LAURE et ANGEVIN.
Messieurs DUMENIL, LELIEVRE, PINAULT, MARTIN, DUPONT, FULNEAU, MALBRANT, DAUBIGIE et PRIETO.

Absents ayant donné procuration :

Madame GARRIGUE à Monsieur FULNEAU, Madame PIERROT à Madame NÉRISSON, Monsieur ORSONY à Madame AVRY et Monsieur LAURIOL à Madame HUBERT.

Absent : Monsieur THIRY et Madame DUPETY.

Le quorum étant atteint, Monsieur Dimitri FULNEAU est désigné en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Attribution des subventions aux associations
et fixation des modalités d'attribution de versement - Année 2025**

Vu l'avis de la Commission « Associations » en date du 21 janvier 2025,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Dimitri FULNEAU, Adjoint au Maire en charge des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE le versement de subventions aux associations listées ci-dessous, pour l'année 2025, comme suit :

Nom de l'association	Montant versé en avril 2025	Montant à verser en septembre 2025	Total subvention versée
USLV	2 000,00 €		2 000,00 €
Médiathèque	8 500,00 €	8 500,00 €	17 000,00 €
Culture et Loisirs	5 750,00 €	5 750,00 €	11 500,00 €
Guichet unique	5 150,00 €	5 150,00 €	10 300,00 €
La Pétanque	250,00 €		250,00 €
ASR	350,00 €		350,00 €
Judo	400,00 €		400,00 €
Comité de jumelage	1 600,00 €		1 600,00 €
PHARE	200,00 €		200,00 €
CAR	2 000,00 €		2 000,00 €
CAP	300,00 €		300,00 €
La chorale sans nom cent notes	1 000,00 €		1 000,00 €
Ubaka	100,00 €		100,00 €
Gym volontaire	190,00 €		190,00 €
Maison des Rochecorbonnais	250,00 €		250,00 €
La Rabouilleuse école de Loire	960,00 €		960,00 €
Orchestre de Rochecorbon	4 500,00 €	4 500,00 €	9 000,00 €
Orchestre de Rochecorbon - école de musique	15 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €
Union des chasseurs	100,00 €		100,00 €
Total subventions versées	48 600,00 €	38 900,00 €	87 500,00 €

Mairie de Rochecorbon - Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr

PRECISE qu'en dessous d'un montant de 2 000 € la subvention sera versée en une fois. Au-delà de ce montant, la subvention sera versée à hauteur de 50% en avril puis 50% en septembre.

DIT que la dépense est inscrite au Budget 2024 - Article 65748.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Pour extrait conforme, le 26 février 2025
Le Maire,



Emmanuel DUMENIL



Le Secrétaire de séance,



Dimitri FULNEAU

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légimité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.